



COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 04 OCTOBRE 2018

Le 04 octobre de l'an deux mil dix-huit, le Conseil municipal convoqué le 27 septembre 2018 s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy ROGUET, Maire.

PRESENTS : ROGUET Guy, SALLIN Michel, RAMBOSSON Olivier, COLLOMB Eric, FREYDOZ Isabelle, SIMONDETTO Angela, SERRE Marie-Laure, SAGE Christelle, REY Jean-Claude, BADIN Maurice, GAYRAUD Daniel, BOITOUZET Patrick, GUICHON Raphaël, MAYORAZ Béatriz, GRATS Myriam, ANDRIC Mihajlo, COLLOMB Eric

ABSENTS : VANDERSCHAEGHE Laurent (pouvoir à Myriam GRATS), DEFAGO Christian (pouvoir à M.SALLIN Michel) Mme BENE Marie-Pierre

M. le Maire ouvre la séance à 20h05 ; il organise un tour de table afin que les conseillers municipaux et les invités du Conseil se présentent.

1. Election d'un secrétaire de séance

Selon l'ordre du tableau : Myriam GRATS

2. Lecture des pouvoirs

- VANDERSCHAGHE (pouvoir à M.Grats)
- DEFAGO Christian (pouvoir à M.Sallin)

3. Adoption du compte-rendu de la précédente séance du Conseil (13/09/2018)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité avec aucune remarque

4. Ordre du jour avec délibérations

FINANCES

Projet de délibération n°D2018- 41
Objet : DECISION MODIFICATIVE N°02
Rapporteur : Monsieur le Maire Guy ROGUET
Nature : 3.1. Décisions budgétaires

Monsieur le rapporteur informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une deuxième décision modificative du budget, suite au contrôle de la légalité, des anomalies comptables d'écritures doivent être corrigées ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF

2017

Reste à réaliser recette :

559 046.00 €

BUDGET PRINCIPAL 2018

Reste à réaliser recette :

493 000.00 €

Afin que les sommes soient en corrélation il convient de prévoir en recette d'investissement sur le budget principal 66 046.00 € sur l'imputation 1322.

Cette recette supplémentaire sera utilisée en dépense répartie sur les imputations suivantes :

Imputation 2128 : 35 000 €

Imputation 2151 : 20 000 €

Imputation 2315 : 15 886 €

Ensuite la même anomalie d'écriture est à corriger en dépense :

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF

Reste à réaliser dépense 2 316 538.46 €

BUDGET PRINCIPAL :

2 321 378.46 €

Afin que les sommes soient en corrélation il convient d'intervenir sur le budget principal et déduire la somme de

- 4 840 € sur l'imputation 2313.

Nous devons prévoir aussi une dépense liée au frais de la ligne de trésorerie

Afin d'équilibrer le budget il convient de prévoir :

Imputation 66111 : 2 000 €

Imputation 70878 : 2 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet des décisions modificatives tel qu'exposées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

.....

Projet de délibération n°D2018-42

Objet : FACTURATION

Rapporteur : Monsieur le Maire Guy ROGUET

Nature : 3.2. Délibération approbation refacturation de la mise en fourrière au propriétaire d'un véhicule

Afin de refacturer les frais de fourrière à un propriétaire d'un véhicule le conseil municipal doit donner son accord sur ce principe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte À L'UNANIMITÉ

La refacturation des frais de fourrière au propriétaire d'un véhicule.

.....

Projet de délibération n°D2018-43

Objet : Municipalisation de la bibliothèque

Rapporteur : M. le Maire Guy ROGUET

Nature : 3.3. Délibérations approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire expose pour rendre effective à compter du 1^{er} janvier 2019 la municipalité de la bibliothèque, il convient que la municipalité se prononce sur le règlement intérieur de la bibliothèque, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque, joint en annexe de cette délibération.

.....

Projet de délibération n°D2018-44

Objet : Municipalisation de la Bibliothèque

Rapporteur : M. le Maire Guy ROGUET

Nature : 3.4 Délibération approbation des tarifs de la bibliothèque

M. le Maire propose :

Gratuité pour les bénévoles.

Gratuité pour les moins de 18 ans

8 € / par personne

10 € pour un couple

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les tarifs de la bibliothèque municipale

Projet de délibération n°D2018-45

Objet : municipalisation de la bibliothèque

Rapporteur : M. le Maire, Guy ROGUET

Nature : 3.5 Délibération approbation des conventions de bénévolat.

Monsieur le Maire expose pour rendre effective à compter du 1^{er} janvier 2019 la municipalité de la bibliothèque, il convient que la municipalité se prononce sur la convention d'engagement réciproque entre la municipalité et le bénévole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte À L'UNANIMITÉ LA CONVENTION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET LE BENEVOLAT

RESSOURCES HUMAINES

Projet de délibération n°D2018-46

Objet : contrat d'assurance

Rapporteur : M. le Maire, Guy ROGUET

Nature : 3.6 Délibération adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est opportun de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladie imputables ou non au service.

La municipalité ayant adhéré au CDG74 pour une nouvelle consultation à ce contrat d'assurance

Le CDG74 nous a informé que le marché est attribué à groupement SIACI Saint Honoré/GROUPAMA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adhère au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

ADOpte À L'UNANIMITÉ

.....

Projet de délibération n°D2018-47 (additif convocation)

Objet : recrutement occasionnel

Rapporteur : M. le Maire Guy ROGUET

Nature : 3.7. Délibération autorisant le recrutement d'agents occasionnels.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal de l'autoriser pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires.

Pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

AUTORISE le Maire à recruter de manière occasionnelle en cas de besoin.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Ordre de jour sans délibération

Décisions prise au titre L2122-22 pour la création d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire annonce que le Crédit agricole est retenu.

4.1. Demandes d'autorisations d'urbanisme

4.1.1. Permis de construire

BALESTRA U. : Construction d'un abri pour animaux, Passage d'Ogny

DAVID E. et SABATIER J : Construction d'une maison, Chemin de l'Ecole

4.1.2. Permis de construire modificatifs

GALLO J : Modification de la piscine, pose d'un portail et d'une clôture, Route de St Julien

FONTENEAU C : Modification des teintes et enrochement, Chemin Clos de l'Agnellu

4.1.3. Déclarations préalables

MEGEVAND A. : Construction d'une pergola, Allée de Brétigny,

REY G. : Construction d'un abri de jardin, Route de Pré-Vally,

LEROQUAIS P. : Construction d'un garage, Chemin des Poses du Bois

FRACHEBOUD T. : Pose d'une terrasse et d'une haie, Allée de la Passerelle

4.1. Questions diverses

Tirage au sort des personnes qui seront invités pour la prochaine réunion.

Cabot Francis

DUFFAU Fabrice

FLEITH Olivier

FOLNY Jean-Yves

SALATI Riccardo

Séance levée à 21h30

Etabli le 08 octobre 2018

Le Maire
Guy ROGUET

Secrétaire de Séance
Myriam GRATS